
INSCRIPTIONS AUX CONCOURS NATIONAUX DE PERSONNELS D'ENCADREMENT - SESSION 2023 -

Le registre des inscriptions de la session 2023 est ouvert :

**du mardi 18 octobre 2022 à partir de 07h00 (heure de Guyane)
au vendredi 02 décembre 2022 à 08h00 (heure de Guyane)**

Les concours susceptibles d'être ouverts au sein de l'académie de la Guyane au titre de la session 2023 sont :

- ✓ Concours de type interne et de type 3^{ème} voie de Personnel de direction
- ✓ Concours des Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN)
- ✓ Concours des Inspecteurs d'académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)

Les candidats accèdent au service d'inscription aux adresses suivantes selon le type de concours choisi

Pour les personnels de direction :

<https://www.education.gouv.fr/le-concours-de-personnels-de-direction-9947>

Pour les IA-IPR :

<https://www.education.gouv.fr/le-concours-de-recrutement-d-inspecteurs-d-academie-inspecteurs-pedagogiques-regionaux-ia-ipr-324530>

Pour les IEN :

<https://www.education.gouv.fr/le-concours-de-recrutement-d-inspecteurs-de-l-education-nationale-ien-324521>

L'inscription sur Cyclades se déroule en deux étapes :

- 1.** La création et l'activation d'un compte utilisateur avec une adresse mail active (pour les candidats qui n'en auraient pas déjà un)
- 2.** L'inscription, à partir du compte utilisateur, vous créez votre candidature à chaque recrutement souhaité

En fin d'inscription un récapitulatif d'inscription s'affichera. Un numéro d'inscription sera alors donné. Votre numéro candidat vous sera attribué lors de la création de votre compte utilisateur. Le candidat devra obligatoirement vérifier les données affichées dans ce récapitulatif.

À l'issue de votre inscription, vous recevrez par mail votre notification, vous informant des documents disponibles dans votre "**espace candidat**". Le lien d'accès au « Portail candidat » vous sera également indiqué. Il est donc important de conserver les identifiant et mot de passe.

Toutes les pièces justificatives devront être téléversées via votre "espace candidat".

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous rapprocher du bureau des concours uniquement aux adresses mails suivantes :

disalla.bellony@ac-guyane.fr et fabienne.lecoeur-soilly@ac-guyane.fr



Votre inscription ne sera effective qu'à réception de la confirmation d'inscription reçue par mail.

⇒ Concours de type interne de Personnel de direction

Ce concours est ouvert aux :

- **fonctionnaires titulaires de catégorie A** appartenant à un corps ou cadre d'emplois d'enseignement, d'éducation ou au corps des psychologues de l'éducation nationale et justifiant de **quatre** années de services effectifs dans des fonctions correspondantes.
- **fonctionnaires titulaires de catégorie A** appartenant à un corps ou cadre d'emplois dont l'indice terminal culmine au moins à la hors échelle A et justifiant de **quatre** années de services effectifs dans leur corps ou cadre d'emplois ou dans un corps ou cadre d'emplois de niveau équivalent.

Les candidats admissibles devront établir un dossier de présentation qui devra être téléversé dans l'espace candidat sur l'application Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs » **au plus tard le vendredi 03 mars 2023** (la date de téléversement faisant foi).

⇒ Concours de type 3^{ème} voie de Personnel de direction

Ce concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, **durant au moins 8 années au total** :

- **d'une ou de plusieurs activités professionnelles effectuées sous contrat de droit privé,**
- d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale
- d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

Pour les concours de recrutement des personnels d'inspection, un même candidat pourra souhaiter concourir au titre de plusieurs spécialités. Il devra alors procéder à autant d'inscriptions que de spécialités choisies et constituer un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) pour chaque spécialité choisie.

⇒ Concours des Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN)

Les spécialités ouvertes au titre de la session 2023 sont les suivantes :

- *Enseignement du premier degré ;*
- *Information et orientation ;*
- *Enseignement technique : Economie et gestion ;*
- *Enseignement technique, option Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées (SBSSA) ;*
- *Enseignement technique, option sciences et techniques industrielles dominante design et métiers d'arts ;*
- *Enseignement technique, option sciences et techniques industrielles dominante sciences industrielles ;*
- *Enseignement général, option : lettres - langues vivantes, dominante anglais ;*
- *Enseignement général, option : lettres – histoire-géographie, dominante histoire-géographie ;*
- *Enseignement général : mathématiques – physique chimie*

Le concours est ouvert **aux fonctionnaires titulaires** d'un corps d'enseignement ou d'éducation, de celui des psychologues de l'éducation nationale ou de celui des personnels de direction d'établissement

d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale **ayant accompli 5 ans** dans des fonctions correspondantes.

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience (RAEP). Ce dossier devra être téléversé dans l'espace candidat sur l'application Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs » **au plus tard le mardi 14 décembre 2022** (la date de téléversement faisant foi).

⇒ **Concours des Inspecteurs d'académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)**

Les spécialités ouvertes au titre de la session 2022 sont les suivantes :

- *allemand*
- *anglais*
- *espagnol*
- *italien*
- *économie et gestion*
- *éducation musicale*
- *éducation physique et sportive*
- *histoire - géographie*
- *lettres*
- *mathématiques*
- *philosophie*
- *sciences de la vie et de la Terre*
- *biotechnologies génie biologique*
- *sciences médico-sociales*
- *physique chimie*
- *sciences économiques et sociales*
- *sciences et techniques industrielles, option sciences industrielles*
- *établissements et vie scolaire.*

Ce concours est ouvert aux **fonctionnaires titulaires** qui appartiennent aux corps des maîtres de conférences, des professeurs de chaire supérieure, des professeurs agrégés, des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation et des inspecteurs de l'éducation nationale et **justifiant de 5 ans** de services effectifs dans des fonctions correspondantes.

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience (RAEP). Ce dossier devra être téléversé dans l'espace candidat sur l'application Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs » **au plus tard le mardi 14 décembre 2022** (la date de téléversement faisant foi).

Les dossiers de présentation ou de RAEP seront disponibles dès l'ouverture des registres d'inscription, dans l'espace candidat sur l'application Cyclades à la rubrique "Les formulaires ».

L'absence de dossier ou leur transmission après les dates entraîne l'élimination du candidat qui ne sera pas convoqué aux épreuves d'admission.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons que les conditions d'inscription indiquées dans ce présent avis sont succinctes. Vous retrouverez toutes les informations relatives aux concours des personnels de l'encadrement aux adresses indiquées ci-dessus